

## REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

## SERVICE FUNERAIRE

N° 156/2023

AUTORISATION  
D'EXHUMER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2213-40 et suivants R2223-23-3 ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

**VU** la délibération 2023-477 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

**CONSIDERANT**, que 3 reliquaires et 20 urnes funéraires des légionnaires décédés au service de la France ou après l'avoir servi ont été inhumés dans le caveau carré G n°87 et G n°88, dans l'attente de la construction d'un columbarium dédié à recevoir les reliquaires et urnes funéraires des légionnaires décédés, au sein même du carré Légion du cimetière du Coudoulet ;

**CONSIDERANT**, la construction du columbarium sur le Carré Légion achevée fin 2022,

**CONSIDERANT**, la demande en date du 2 décembre 2022, formulée par Le Major PONCE Y NAVARRO, Président de l'AALE de Vaucluse en qualité de mandataire des familles des défunts, à l'effet de faire exhumer les reliquaires et urnes des défunts suivants : inhumés dans le cimetière communal, dans le caveau carré G n°87 et G n°88 ;

	NOM	PRENOM
Reliquaire	LE CARRER	Jean
Reliquaire	SCHUTZ	Roger
Reliquaire	PERY	Jean-Pierre
Urne	KOVAC	
Urne	WENDT	Lothar
Urne	CASSE	Claude
Urne	PETER	Heinz
Urne	VALENTIN	Louis
Urne	ROGER	Jean-Dominique
Urne	GAL	Etienne
Urne	GHEENENS	Liban
Urne	ROSER	Helmut
Urne	SCHAADT	Nicolas
Urne	MARA	Friedich
Urne	HESSE	Max

	NOM	PRENOM
Urne	PAVLOVIC	Josep
Urne	FRITZE	Adolf
Urne	GARDZIELIK	Jean-Claude
Urne	GRIELENS/GOSSENS	Water/Willy
Urne	LUTZKE	Lothar
Urne	HOPPENRATH	Edouard
Urne	DELLERE	Roger
Urne	EITELBOS	Sigmund

- ARRETE -

**Article 1 :** l'autorisation d'exhumer les reliquaires et urnes funéraires des légionnaires décédés susvisés, actuellement inhumés dans le cimetière du Coudoulet, dans le caveau carré G n°87 et G n°88 ;

**Article 2 :** les reliquaires et urnes funéraires des légionnaires précités seront réinhumés immédiatement dans ce même cimetière, dans le columbarium nouvellement construit dédié à les recevoir, au cimetière militaire carré Légion ;

**Article 3 :** l'exhumation aura lieu le 06 décembre 2023, à partir de 8 heures en présence du mandataire, Le Major PONCE Y NAVARO ;

**Article 4 :** la liste des reliquaires et urnes funéraires transférés sera affichée sur le caveau carré G n°87 et G 88 durant une période d'un an afin de permettre aux familles des défunts de se faire connaître auprès du bureau des cimetières au Coudoulet ou de l'amicale des anciens légionnaires du Vaucluse ;

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la Ville d'ORANGE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

**Article 6 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la première des mesures de notification ou de publicité.

Orange, le 25/09/2023

Le Maire,  
Yann BOMPARD

